



MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

NUMERO DE PUBLICATION : 1007469A3

NUMERO DE DEPOT : 09300865

Classif. Internat. : A01K

Date de délivrance le : 11 Juillet 1995

---

**Le Ministre des Affaires Economiques,**

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d'invention, notamment l'article 22;

Vu l'arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d'invention, notamment l'article 28;

Vu le procès verbal dressé le 23 Août 1993 à 15H15 à l'Office de la Propriété Industrielle

**ARRETE :**

ARTICLE 1.- Il est délivré à : ADAM Claude  
rue du Fosteau 99, B-6530 THUIN(BELGIQUE)

représenté(e)s par : KEUTERICKX Joseph, OFFICE PARETTE (Fred. Maes), Boulevard Paepsem 18 E - B 1070 BRUXELLES.

un brevet d'invention d'une durée de 20 ans, sous réserve du paiement des taxes annuelles, pour : BAIGNOIRE NOTAMMENT POUR CHIEN.

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité de l'invention, sans garantie du mérite de l'invention ou de l'exactitude de la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeurs(s).

Bruxelles, le 11 Juillet 1995  
PAR DELEGATION SPECIALE :

WUYTS L  
Directeur.

"Baignoire notamment pour chien".

L'invention concerne une baignoire notamment pour chien réalisée sous forme d'un réceptacle de forme oblongue destiné à être rempli d'un liquide de lavage et dans lequel le chien peut être en position debout.

5 Les baignoires connues de ce type présentent l'inconvénient que la baignoire nécessite beaucoup d'eau, que le chien peut facilement se dégager et risque de glisser.

La présente invention a pour but de proposer une baignoire notamment pour chien, qui ne présente pas les inconvénients qui  
10 viennent d'être énoncés.

Pour atteindre ce but, la baignoire selon l'invention est caractérisée en ce qu'elle présente dans son plan longitudinal vertical médian une section transversale la forme d'un U renversé, dont les branches constituent des zones adaptées pour recevoir les jambes du  
15 chien tandis que la partie médiane est surélevée en fonction de la hauteur du ventre du chien.

Selon les caractéristiques avantageuses de l'invention, les branches précitées sont réalisées sous forme de pieds tronconiques qui constituent les extrémités de la baignoire et s'élargissent vers le haut, de  
20 façon à s'adapter à la morphologie du chien.

Selon une autre caractéristique avantageuse de l'invention, la baignoire comprend une paroi verticale creuse en-dessous de la partie médiane, qui s'ouvre latéralement et en haut dans les espaces internes respectivement des pieds et de la partie médiane et est fermée en bas,  
25 un organe d'évacuation du liquide contenu dans la baignoire étant disposé au fond de cette paroi creuse.

L'invention sera mieux comprise et d'autres buts, caractéristiques, détails et avantages de celle-ci apparaîtront plus clairement au cours de la description explicative qui va suivre faite en référence aux dessins schématiques annexés donnés uniquement à titre  
5 d'exemple illustrant un mode de réalisation de l'invention et dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective d'une baignoire selon l'invention ; et

10 - la figure 2 est une vue à plus grande échelle et en coupe selon la ligne II-II de la figure 1.

Comme il ressort des figures, la baignoire pour chien selon l'invention présente une forme oblongue et est adaptée à la morphologie du chien. A cette fin, la baignoire présente, dans son plan vertical médian longitudinal, une section transversale en forme d'un U  
15 renversé. Ainsi les extrémités de la baignoire, qui constituent les branches du U, forment des pieds 1 et 2 tandis que la partie médiane 3 est surélevée. Il ressort clairement de la figure 1 que les pieds 1 et 2 sont adaptés pour recevoir les jambes avant et arrière du chien et la partie médiane 3 est surélevée en fonction du ventre de l'animal. Le  
20 fond des pieds 1 et 2 est plan et ceux-ci s'élargissent vers le haut de façon tronconique.

En-dessous de la partie médiane 3, la baignoire comprend une paroi creuse 5 qui s'ouvre dans l'espace interne des pieds et vers le haut. Cette paroi est fermée en bas et est pourvue d'un organe 6 permettant  
25 l'évacuation du liquide contenu dans la baignoire. L'organe est disposé en bas de la paroi 5.

Il ressort des figures et de la description qui vient d'être faite, que la baignoire, en raison de sa forme particulière nécessite relativement peu d'eau et empêche que les chiens puissent se dégager  
30 facilement ou puissent glisser dans cette baignoire.

## REVENDICATIONS

1. Baignoire notamment pour chien, réalisée sous forme d'un réceptacle de forme oblongue destiné à être rempli d'un liquide de lavage et dans lequel le chien peut être en position debout, caractérisé en ce qu'elle présente dans son plan longitudinal vertical médian une  
5 section transversale la forme d'un U renversé dont les branches (1, 2) constituent des zones adaptées pour recevoir les jambes du chien tandis que la partie médiane (3) est surélevée en fonction de la hauteur du ventre du chien.

2. Baignoire selon la revendication 1, caractérisée en ce que les  
10 branches (1, 2) sont réalisées sous forme de pieds tronconiques qui constituent les extrémités de la baignoire et s'élargissent vers le haut, de façon à s'adapter à la morphologie du chien.

3. Baignoire selon la revendication 2, caractérisée en ce qu'elle comprend une paroi verticale (5) creuse en-dessous de la partie  
15 médiane surélevée (3) qui s'ouvre latéralement et en haut dans les espaces internes respectivement des pieds et de la partie médiane.

4. Baignoire selon la revendication 3, caractérisée en ce qu'un moyen d'évacuation (6) du liquide contenu dans la baignoire est prévu en bas de la paroi creuse (5).

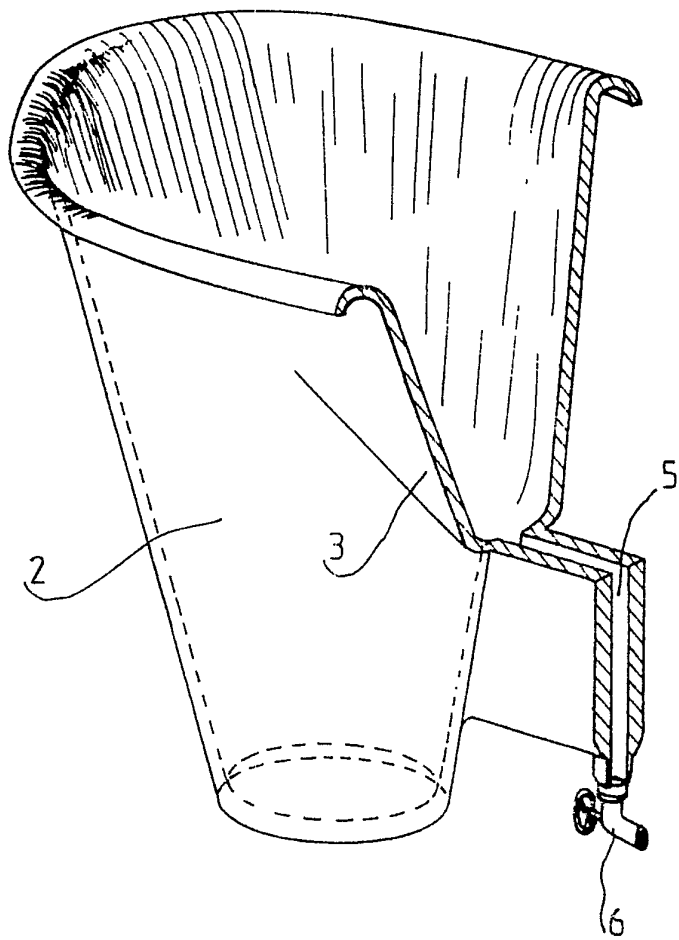
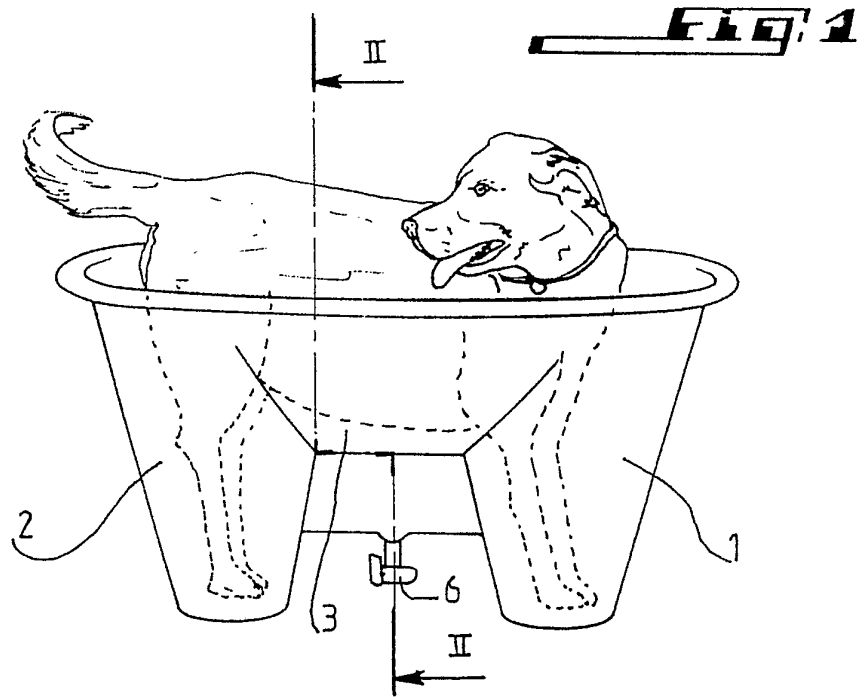


FIG. 2



Office européen  
des brevets

**RAPPORT DE RECHERCHE**  
établi en vertu de l'article 21 § 1 et 2  
de la loi belge sur les brevets d'invention  
du 28 mars 1984

Numero de la demande  
nationale

BO 4634  
BE 9300865

| DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS  |   |                                   |  |
|--|---|-----------------------------------|--|
| Catégorie  | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes | Revendication concernée           | CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.5)          |
| A  | DE-U-91 08 523 (DAMMER)<br>* revendication 1; figures 1-3 *<br>---              | 1                                 | A01K13/00                                    |
| A  | US-A-1 562 318 (ERLANDSON)<br>---   |                                   |  |
| A  | FR-A-2 625 070 (DANEL)<br>---   |                                   |  |
| A  | FR-A-467 437 (NAHMIAS)<br>-----   |                                   |  |
|  |   |                                   | DOMAINES TECHNIQUES<br>RECHERCHES (Int.Cl.5) |
|  |   |                                   | A01K<br>A61D                                 |
|  |   | Date d'achèvement de la recherche | Examineur                                    |
|  |   | 7 Avril 1994                      | von Arx, V                                   |
| <p><b>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</b></p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul<br/> Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie<br/> A : arrière-plan technologique<br/> O : divulgation non-écrite<br/> P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention<br/> E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date<br/> D : cité dans la demande<br/> L : cité pour d'autres raisons<br/> .....<br/> &amp; : membre de la même famille, document correspondant</p> |   |                                   |  |

2

EPO FORM 1503 03.82 (P04C48)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET BELGE NO.**

BO 4634  
BE 9300865

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

07-04-1994

| Document brevet cité<br>au rapport de recherche | Date de<br>publication | Membre(s) de la<br>famille de brevet(s) | Date de<br>publication |
|---|------------------------|---|------------------------|
| DE-U-9108523                                    | 19-09-91               | AUCUN                                   |                        |
| US-A-1562318                                    |                        | AUCUN                                   |                        |
| FR-A-2625070                                    | 30-06-89               | AUCUN                                   |                        |
| FR-A-467437                                     |                        | AUCUN                                   |                        |